



La Charte Demain la Terre® évolue pour renforcer l'engagement des producteurs et offrir toujours plus de garanties aux consommateurs

27 avril 2020

Comme chaque année, l'Association Demain la Terre fait évoluer sa charte pour placer ses producteurs adhérents dans une dynamique d'amélioration continue. La nouvelle version de la Charte Demain la Terre®, applicable depuis le 1^{er} avril 2020, intègre des changements majeurs pour apporter plus de garanties aux consommateurs.

Qu'est-ce que la Charte Demain la Terre® ?

Mise en place en 2010 après trois ans d'échanges et d'expérimentations, la Charte Demain la Terre® vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs et transformateurs en France et à l'étranger, axé sur trois priorités : la santé, la qualité et le respect de l'environnement. Conçue en tenant compte de la diversité des pratiques culturelles, de manière à être universellement applicable à la filière fruits et légumes, elle est composée de 68 critères objectifs, précis et mesurables répartis selon 8 thèmes relatifs au développement durable.

La réglementation en vigueur dans les différents thèmes représente le socle minimal à respecter mais l'obtention de la Charte Demain la Terre® exige plus. Chaque critère comprend ainsi 3 niveaux de performance et des seuils de non-conformité systématiques en dessous desquels une production sera rejetée pour placer les producteurs dans une démarche dynamique d'amélioration continue. Les produits contrôlés sont systématiquement EXCLUS si UN SEUL de leurs critères fait l'objet d'une non-conformité.

La bonne application des différents critères et le niveau atteint pour chacun d'eux sont contrôlés annuellement par un organisme de contrôle indépendant, de manière annoncée ou inopinée. Le rapport d'audit annuel de conformité permet d'affecter une note globale à la ligne de produit candidate à l'obtention de la Charte Demain la Terre®. Cet audit est complété par une concertation continue assurée par un Comité de contrôle. Composé autour des représentants des producteurs de Demain la Terre et d'acteurs indépendants, il a le double rôle d'étudier les rapports d'audits pour valider ou infirmer les candidatures à la Charte Demain la Terre® et de piloter les évolutions du référentiel.

Par ce fonctionnement, la Charte Demain la Terre® s'articule autour de trois points cruciaux : crédibilité, mieux-disant et lisibilité.

Les évolutions de la Charte Demain la Terre® pour 2020

L'équipe Demain la Terre et les référents techniques de chaque entreprise adhérente, sont mobilisés depuis septembre 2019 pour faire évoluer en profondeur la Charte Demain la Terre®.

Indispensables à la production agriculture, les sols jouent également un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. Ainsi, **la thématique « préserver la qualité et la vie dans les sols » a été entièrement refondue** d'une part pour mieux s'adapter aux différentes méthodes de production (maraîchage, arboriculture, hors-sol) et d'autre part pour renforcer et favoriser les pratiques agricoles développant la vitalité des sols. Les pratiques agronomiques visant à la réduction du travail du sol,



l'accroissement de la couverture des terres, ou le développement de la vie dans les sols sont encouragées pour améliorer la fertilité naturelle et abaisser encore l'utilisation de fertilisants de synthèse.

Le thème « gérer la valorisation des déchets et leur réduction » a lui aussi été densifié. En effet, l'adoption le 30 janvier 2020 du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire a défini un objectif de réduction du gaspillage alimentaire à l'horizon 2030 de 50 %* dans les domaines de la production et de la transformation ainsi que l'interdiction de la commercialisation de lots de fruits et légumes frais de moins de 1,5 kg en emballages plastiques à partir de 2022.

C'est pourquoi, la Charte Demain la Terre® intègre dès 2020 des obligations sur la baisse du gaspillage alimentaire des produits comestibles et non comestibles au travers d'actions renforcées et mieux identifiées. Sur la question des emballages plastiques, les critères de la Charte favorisent l'accélération de la recherche d'alternatives pour tous les conditionnements et le développement de l'écoconception des produits en s'appuyant sur la conduite d'analyse de cycle de vie avec le soutien de l'ADEME.

Enfin, même si la confiance envers les fruits et légumes est bonne, les consommateurs restent préoccupés par la présence de substances nocives dans les produits alimentaires. C'est pourquoi, après les perturbateurs endocriniens en 2019, **les producteurs sont désormais dans l'obligation de recenser l'utilisation d'autres substances controversées notamment les SDHI.**

Ces évolutions contribuent à faire évoluer la Charte Demain la Terre® pour toujours mieux répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux et ainsi assurer aux consommateurs des produits plus sains, plus sûrs pour tous.

**par rapport à son niveau de 2015*

Témoignages des membres du Comité de Contrôle

Bruno PARMENTIER, Président du Comité de Contrôle et spécialiste des questions agricoles précise : *« Demain la Terre est une association très originale. Ces entrepreneurs se débrouillent (plutôt bien) pour gagner leur vie, ils n'ont rien à prouver sur cet aspect, mais ça ne leur suffit pas. Ils veulent en plus construire un monde plus vivable pour les générations futures, et ont décidé librement de se stimuler mutuellement pour progresser résolument et en permanence vers davantage de développement durable, sous toutes ses dimensions, économiques, sociales et écologiques. Et, rare chez des Français, ils font cela en tant que citoyen, librement, de leur propre initiative, de façon professionnelle ! Le travail collectif effectué est de très haut niveau, c'est assez impressionnant ! Il en résulte une ambiance très particulière, et très stimulante. Je lui souhaite longue vie ! ».*

Dominique ALLAUME-BOBE, administratrice de l'Union Nationale des Associations Familiales et membre du Comité de Contrôle commente : *« La nouvelle Charte Demain la Terre® vient de sortir et appelle des commentaires de la part de L'UNAF, association de familles et de consommateurs.*

Tout d'abord, il est à souligner que ce référentiel (qui comporte 68 critères) n'est pas " figé " mais est dans un processus d'amélioration continue conformément aux principes du Développement Durable dont il s'inspire. Il s'engage à fournir des fruits et légumes de qualité grâce à une production contrôlée et certifiée par un organisme indépendant.

Les fruits et légumes sont des produits fragiles et leur achat est souvent renouvelé, au moins chaque semaine, par les familles. Ils représentent un pourcentage non négligeable du budget alimentation d'un ménage (entre 17% et 20% selon les CSP) Régulièrement ils sont analysés par l'EFSA qui note dans son rapport du 2 avril*



2020 que pour 2018, 95,5% des échantillons testés sont en dessous de la LMR. C'est la raison pour laquelle La démarche Demain la Terre est très intéressante pour le consommateur puisqu'elle garantit la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires voire une absence de résidus sur les produits.

Ce choix de réduire les phytos a également une incidence sur la qualité de l'eau ce qui n'est pas négligeable... La couverture permanente des sols évite l'érosion mais aussi certains glissements de terrains lors d'orages. Le travail allégé des sols nécessite moins d'énergie, préserve la structure des sols et donc la vie microbienne et la fertilité ce qui permet d'optimiser la fertilisation ... Cercle vertueux !

La préservation des haies, des talus, les bandes enherbées favorisent l'installation d'une biodiversité plus riche, d'auxiliaires des cultures tout en favorisant le cadre de vie et des paysages profitant à tous...

La nouvelle loi sur l'économie circulaire impose de réduire les déchets, aussi bien ceux relatifs à la production (déchets organiques) que ceux induits par le transport (emballages biodégradables si possible). Le don de surplus ou d'inventus à des associations caritatives est intégré dans la Charte et répond à un impératif social largement partagé par le monde agricole... Il est aussi le signe de l'engagement économique et social des entreprises sur leur territoire.

Sur tous ces aspects, la Charte Demain la Terre® a fait ses preuves. ».

Fruits et légumes :

choisir les produits Demain la Terre pour consommer responsable

Rendez-vous mercredi 29 avril 2020 à partir de 16h en direct sur notre chaîne YouTube avec Marc DE NALE, Directeur Général de l'Association Demain la Terre et

Bruno PARMENTIER, spécialiste des questions agricoles et Président du Comité de Contrôle Demain la Terre pour découvrir les évolutions de la Charte Demain la Terre® et posez toutes vos questions

L'Association Demain la Terre, créée en 2004, rassemble aujourd'hui 18 entreprises agricoles de fruits et légumes, réunies autour d'une même vision de l'agriculture et du développement durable, alliant environnement/biodiversité, économie et social. Demain la Terre a développé son propre cahier des charges, la Charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs, axée sur trois priorités : la santé, la qualité et le respect des Hommes et de l'environnement. Son application est contrôlée annuellement par un organisme indépendant. Plus de 180 000 tonnes de fruits et légumes sont « certifiés » Demain la Terre. C'est la référence RSE en agriculture fruits et légumes, la troisième voie avec l'agriculture conventionnelle/raisonnée et l'agriculture biologique. Demain la Terre est un des membres-fondateurs du Collectif de la Troisième Voie des Filières Agricoles Responsables.

Contact presse :

Damien SANCHEZ

Email : damien.sanchez@demainlaterre.org

Tél. : 05 62 60 19 03 – Port. : 06 47 00 29 94

<http://www.demainlaterre.org>



The 'Tomorrow the Earth' Charter® evolves to strengthen the growers' commitment and offer even more guarantees to consumers

April, 27th 2020

As every year, the Association 'Tomorrow the Earth' makes its charter evolve to place its member in a dynamic of continuous improvement. The new version of the 'Tomorrow the Earth' Charter®, applicable since April 1st, 2020, incorporates major changes to provide more guarantees to consumers.

What is the 'Tomorrow the Earth' Charter® ?

Finalized in late 2010 after three years of work and experimentation, the 'Tomorrow the Earth' Charter® aims at providing consumers with credible evidence of the growers' and processors' commitment in France and abroad, focusing on three priorities : health, quality and respect for the environment. Built to take into account the diversity of cultural practices, in order to be universally applicable to the fruit and vegetable sector, it is composed of 68 objective, precise and measurable criteria organized into 8 topics related to sustainable development.

The regulations in force in those topics is the minimum to be respected, but achieving the 'Tomorrow the Earth' Charter® requires more. To place growers in a dynamic process of continuous improvement, each criterion includes 3 levels of performance and non-compliance thresholds below which a production can be rejected. Controlled products are systematically EXCLUDED if ONLY ONE of these criteria is subject to non-compliance.

The correct application of the different criteria and the level reached for each of them are checked annually by an independent control body, either in an announced or unannounced way. The annual compliance audit report assigns an overall score to the production which candidate for the 'Tomorrow the Earth' Charter®. This audit is supplemented by continuous consultation of the Control Committee. Composed by representatives of the members of 'Tomorrow the Earth' and independent personalities, it both studies audit reports to validate or deny applications for the 'Tomorrow the Earth' Charter® and recommends changes in the Charter.

By this process, the 'Tomorrow the Earth Charter®' guarantee three crucial points: credibility, best bid and readability.

What is new in the 'Tomorrow the Earth' Charter® for 2020 ?

The 'Tomorrow the Earth' team and the technical advisors of each member company have been mobilized since September 2019 to make deep changes to the 'Tomorrow the Earth' Charter®. Essential for agricultural production, soils also play a crucial role for food security and climate change. Thus, **the topic "Preserving quality and life in soils" has been completely reshaped** on one hand to better adapt to the different production methods (vegetable growing, arboriculture, soilless production) and on the other hand to strengthen and favor agricultural practices that develop life in soils. Agronomic practices aimed at reducing tillage, increasing land cover, or developing soil life are encouraged to improve natural fertility and reduce even more the use of chemical fertilizers.



The topic “Limit plastic consumption and recycle waste” has also been enhanced. Indeed, the adoption in France on January 30th, 2020 of the law relating to the fight against food waste and the circular economy defined a goal of reducing food waste by 2030 by 50%* in the production and processing levels as well as the ban of plastic packaging for batches of fresh fruits and vegetables weighing less than 1.5 kg in sales areas in 2022.

This is why, from 2020, the ‘Tomorrow the Earth’ Charter® includes obligations to reduce food waste from edible and non-edible products through reinforced and better identified actions. On the topic of plastic packaging, the criteria of the Charter induce speeding up the search for alternatives for all types of packaging and the development of eco-design of products based on the conduct of life cycle analysis with support from french agency ADEME.

Finally, even if confidence in fruits and vegetables is good, consumers remain concerned about the presence of harmful substances in food products. This is why, after endocrine disruptors in 2019, growers are now asked to identify the use of other controversial substances, in particular SDHI.

These improvements are helping the ‘Tomorrow the Earth Charter®’ to better respond to environmental, economic and societal challenges and thus provide consumers with healthier and safer products, available for everyone.

** compared to its 2015 level*

Testimonies of the Control Committee’s members

Bruno PARMENTIER, Chairman of the Control Committee and specialist of agricultural sector specifies: *“Tomorrow the Earth is a very original association. These entrepreneurs are doing (pretty well) for a living, they have nothing to prove on this aspect, but that is not enough for them. They also want to build a more livable world for future generations, and have freely decided to stimulate each other to progress resolutely and permanently towards more sustainable development, in all its dimensions, economic, social and ecological. And, rare among French people, they do this as a citizen, freely, on their own initiative, in a professional manner! The collective work carried out is of a very high level, it is quite impressive! The result is a very special and stimulating atmosphere. I wish them long life! ”*

Dominique ALLAUME-BOBE, administrator of the NUFA (National Union of Family Associations) and member of the Control Committee comments: *“The new ‘Tomorrow the Earth Charter®’ has just come out and calls for comments from NUFA, an association of families and consumers.*

First of all, it should be noted that this Charter (which includes 68 criteria) is not "fixed" but is in a process of continuous improvement in accordance with the principles of Sustainable Development on which it is based. It is committed to provide fruits and vegetables of high quality through a controlled production and certified by an independent body.

Fruits and vegetables are fragile products and their purchase is often renewed, at least weekly, by families. They represent a significant percentage of a household's food budget (between 17% and 20% depending on the CSP). They are regularly analyzed by EFSA which notes in its April 2nd, 2020 report that for 2018, 95.5% of the tested samples are below the MRL. This is the reason why The ‘Tomorrow the Earth’ approach is very interesting for the consumer since it guarantees the reduction in the use of pesticides or even the absence of residues.*

This choice to reduce pesticide also has an impact on water quality which is not negligible ...



Permanent soil cover prevents erosion but also some landslides during thunderstorms. The light work of the grounds requires less energy, preserves the structure of the grounds and thus microbial life and fertility which makes it possible to optimize fertilization ... Virtuous circle!

The preservation of hedges, slopes, grass strips promote the establishment of a richer biodiversity, crop auxiliaries while promoting the living environment and landscapes benefiting to everyone ...

The new law on the circular economy requires reducing waste, both production-related (organic waste) and transport-induced waste (biodegradable packaging if possible). The donation of surplus or unsold goods to charitable associations is one of the criteria and responds to a social imperative widely shared by the agricultural world ... It is also a sign of the economic and social commitment of these companies on their territory.

On all these aspects, the 'Tomorrow the Earth' Charter® has proven its worth. "

Fruits and vegetables : choose the 'Tomorrow the Earth' products for a sustainable consumption

Live on Wednesday April 29th, 2020 from 4 p.m. on our YouTube channel
with Marc DE NALE, CEO of the 'Tomorrow the Earth' Association and
Bruno PARMENTIER, specialist of agricultural sector and
Chairman of the 'Tomorrow the Earth' Control Committee
to discover the evolutions of the 'Tomorrow the Earth' Charter® and ask all your questions

The 'Tomorrow the Earth' Association ('Demain la Terre'), founded in 2004, brings together fruits and vegetables companies, gathered around the same vision of agriculture and sustainable development, combining environment/biodiversity, economy and social. 'Tomorrow the Earth' has developed its own specifications, the 'Tomorrow the Earth' Charter®, to provide consumers with credible evidence of producer commitment, focusing on three priorities: health, quality and respect for people and the environment. Its application is annually monitored by an independent body. More than 180,000 tons of fruits and vegetables are certified 'Tomorrow the Earth' each year. This is the CSR reference in fruits and vegetables agriculture, a third way with conventional/reasonable and organic farming. 'Tomorrow the Earth' is a founding member of the Third Way Collective for a Responsible Agricultural Industry.

Press contact :

Damien SANCHEZ

Email : damien.sanchez@demainlaterre.org

Tel. : +33 (0)5 62 60 19 03 – Mob. : +33 (0)6 47 00 29 94

<http://www.demainlaterre.org>